

***Discussion en séance publique du 9/11/2009
sur les crédits "Travail et Emploi" du budget de la France pour 2010.
Intervention du Député de Saint-Pierre et Miquelon, Annick GIRARDIN***

M. le président. La parole est à Mme Annick Girardin.

Mme Annick Girardin. Ma question complète celle de ma collègue Monique Iborra sur le Pôle emploi.

Le Gouvernement réforme le service public de l'emploi à marche forcée, ce qui entraîne diverses conséquences. D'abord, on constate l'usure du personnel, confronté à des conditions de travail aggravées et menacé de risques psychosociaux. D'ailleurs, une grève a eu lieu le 20 octobre dernier.

Notons ensuite la détérioration de la qualité du service. Les demandeurs d'emploi ne font plus la queue à l'ANPE, mais ils restent seuls, sans rendez-vous pendant plusieurs mois. Leur seul recours est le serveur vocal 39-49 qu'ils ont beaucoup de mal à obtenir. En guise d'accompagnement, le plus souvent en bout de course, ils n'obtiennent que dix minutes de suivi mensuel, ce qui n'est pas satisfaisant.

Le service rendu aux entreprises s'est également détérioré. La prospection des offres d'emploi est abandonnée, notamment pour placer des contrats en alternance. Faute de partenariat avec les acteurs territoriaux, les réponses sont inadaptées aux besoins des territoires.

Enfin, le développement massif de la politique de sous-traitance au privé n'est pas forcément la solution.

Monsieur le secrétaire d'État, ma question est double.

D'abord, ne pensez-vous pas qu'il serait indispensable de développer des politiques de partenariat avec les acteurs locaux, notamment avec les régions et les conseils régionaux qui assurent des expérimentations locales d'insertion des publics les plus en difficulté ?

Puisque vous avez répondu à ma collègue que vous ne souhaitiez absolument pas revoir le calendrier pour permettre à la fusion de se passer le mieux possible, que comptez-vous faire pour que la prise en charge de nos demandeurs d'emploi puisse se faire dans de bonnes conditions ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État. Madame Girardin, je tiens à rappeler que le site de Pôle emploi de Saint-Pierre-et-Miquelon était le premier guichet unique de France, et à rendre hommage au très bon travail que vous avez réalisé là-bas.

Faisons un petit rappel sur le rythme.

Depuis combien de temps la loi a-t-elle été adoptée ? Un an et demi. Quand nous aurons achevé

la vague des sites mixtes, le délai atteindra deux ans. Dans ce pays, considère-t-on que prendre deux ans pour mener une réforme c'est la conduire sabre au clair ? Je ne pense pas. Je n'ai pas demandé à ce que ce soit fait en trois ou six mois. Nous aurons pris deux ans pour y arriver ! Entre l'adoption de la loi et la mise en place des colonnes du temple de notre projet, deux ans se seront écoulés.

Combien d'heures de négociation avec les partenaires sociaux cette réforme a-t-elle nécessité ? Donnez un chiffre ! Il s'agit de 3 500 heures, soit plus de 400 réunions sur le terrain. Je n'ai donc pas cherché à avancer à tout prix. Si l'on considère que prendre deux ans pour conduire une réforme c'est la mener pied au plancher, on ne va plus rien faire dans notre pays !

Cela étant, je n'ai pas exclu d'adapter le rythme en fonction de la crise. S'agissant de l'entretien unique d'inscription notamment, nous avons accepté de travailler avec les partenaires sociaux, pour nous donner du temps et évaluer les choses avec eux. En revanche, je pense qu'il faut maintenir le rythme en ce qui concerne les sites mixtes qui améliorent les conditions de travail.

En ce qui concerne les risques psychosociaux, je tiens à faire une mise en garde que je m'adresse à moi-même. Pour en avoir beaucoup discuté avec les partenaires sociaux, je pense que nous devons faire très attention, et c'est pourquoi vous m'avez vu m'agiter lorsque le sujet a été évoqué : nous parlons en effet de vies humaines.

Tous les syndicats et les directeurs de ressources humaines concernés estiment qu'il existe un risque d'autoréalisation, quand le problème est évoqué sans que des dispositions aient été prises pour y faire face. Il faut donc faire très attention à cela. Nous devons tous faire preuve de sens des responsabilités sur ce sujet.

Cela ne signifie pas que je veux mettre le sujet sous le tapis pour le cacher : nous en avons parlé, nous avons adopté des dispositifs pour essayer d'anticiper les choses. Cependant, il faut veiller à ne pas agiter ce risque comme un épouvantail, ce qui serait très dangereux pour tout le monde.